Cinquante cinquième année. - N° 192 A Vendredi 1er octobre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1304

31 – HAUTE-GARONNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Avis de dépôt

Date : 14 septembre 2021.
Dépôt de l'état des créances.
812 603 199 RCS Toulouse.
S.A.R.L. AMEUBLERIE.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Activité : la commercialisation, l'import, l'export de meubles intérieur et extérieur en bois ou dérivés, objets décoratifs et décorations.
Adresse : route de Vaudreuille, 31250 Revel.
Date : 14 septembre 2021.
Dépôt de l'état des créances.
479 745 986 RCS Toulouse.
SCI DAVID.
Forme : Société Civile.
Activité : l'acquisition l'exploitation par bail location ou autrement de tous immeubles et notamment un ensemble immobilier a usage de magasin d'exposition dependances bureau studio parking et terrain alentour.
Adresse : route de Castelnaudary, 31540 Saint-Félix-Lauragais.
Date : 14 septembre 2021.
Dépôt de l'état des créances.
352 949 986 RCS Toulouse.
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE OLIVIER.
Forme : Société Civile.
Activité : propriete administration exploitation par bail location ou autrement des immeubles apportes a la societe et de tous immeubles batis et non batis dont elle pourrait devenir proprietaire..
Adresse : rue Vincent Auriol Mno 29, 31250 Revel.
Date : 14 septembre 2021.
Dépôt de l'état des créances.
398 097 014 RCS Toulouse.
"OLIVIER ALEX".

Forme : Société Civile Immobilière.
Activité : la propriété, l'exploitation par bail, la gestion, location et autres d'immeubles ou droits immobiliers..
Adresse : 1, rue Charles-André Boulle, 31250 Revel.
Complément de jugement : L'état des créances est déposé au greffe où tout intéressé peut présenter réclamation devant le juge-commissaire dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

